

<https://ecoleetsociete.se-unsa.org/Labellisation-des-manuels-scolaires-pour-le-SE-Unsa-c-est-toujours-non>



école & société

Labellisation des manuels scolaires : pour le SE-Unsa, c'est toujours non !

- Choc des savoirs -

Date de mise en ligne : vendredi 26 avril 2024

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Dans une lettre ouverte adressée à la ministre de l'Éducation nationale, le SE-Unsa, dans une large intersyndicale, exprime son opposition aux critères de labellisation des manuels scolaires discutés lors d'un récent groupe de travail.

Une labellisation rejetée par tous

La communauté éducative, ainsi que les éditeurs et des sénateurs, ont déjà exprimé leur désaccord avec cette mesure. Celle-ci a d'ailleurs été rejetée lors des votes au Conseil supérieur de l'Éducation. Cette tentative de labellisation témoigne d'une volonté politique de contrôler les contenus et les pratiques enseignantes, ce qui est *in fine* une remise en cause de la démocratie, puisque pratiquée principalement dans les pays où des partis d'extrême droite sont au pouvoir.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa estime que les manuels scolaires doivent avant tout être conformes aux programmes scolaires en vigueur, sans être soumis à d'autres critères subjectifs. La proposition de labellisation suggère un manque de confiance envers les enseignants et leur professionnalisme. De plus, les critères de labellisation se fondent principalement sur des « données probantes » issues de la recherche en didactique et en sciences de l'éducation, excluant ainsi tout un pan de la recherche pourtant tout aussi légitime à exprimer des recommandations. Par ailleurs, si la labellisation des manuels visait réellement à faciliter les pratiques pédagogiques, alors il y aurait une obligation de différenciation des parcours et de prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Par conséquent, le SE-Unsa et sa fédération l'Unsa Éducation considèrent que les critères établis sont extrêmement dangereux pour l'avenir des pratiques enseignantes et demandent à la ministre de se limiter au critère de base, qui est la conformité aux programmes éducatifs.

>> Lire nos articles sur le sujet :

- [Le manuel labellisé est-il un petit livre rouge pédagogique ?](#)
- [Les élèves en situation de handicap, les grands oubliés du Choc des Savoirs](#)

[Lire la lettre ouverte de l'intersyndicale](#)
(Cliquez pour agrandir au format PDF)

